

20 septembre 2005

BAPE

Coordonnatrice du secrétariat de la commission  
Auto.30 entre aur.15/échangeur Jean-Leman  
575 rue St-Amable, bureau 2.10  
Québec GIR 6A6

Désaccord sur le parachèvement de l'autoroute 30 entre l'autoroute 15 et  
l'échangeur Jean-Leman

Bonjour

Par mon mémoire, je souhaite vous faire part de mon désaccord sur le  
parachèvement de l'autoroute 30 entre l'autoroute 15 et l'échangeur Jean-  
Leman.

Il existe une loi pour la protection du territoire agricole.

*« L'article 65.1 de la Loi sur la protection du territoire et des activités  
agricoles précise qu'une municipalité, une MRC ou une communauté qui  
désire demander l'exclusion d'un lot de la zone agricole doit démontrer  
l'absence d'espaces appropriés disponibles hors de la zone agricole de la  
municipalité pour les fins recherchées. »*

(site Internet de la commission de protection du territoire agricole du  
Québec)

Pourquoi moi simple citoyen je me dois de suivre la loi, mais que le  
gouvernement n'est pas obligé de ce plier à cette règle ?

Il existe des moyens alternatif au tronçon Leman, et donc des moyens pour  
respecter cette loi.

- 1- Revoir le tronçon de la 15 et améliorer les courbes causant des problèmes  
afin de ne pas détruire de nouvelles terres agricoles, puisque le tronçon  
au sud de Saint-Constant est déjà un gaspillage scandaleux.

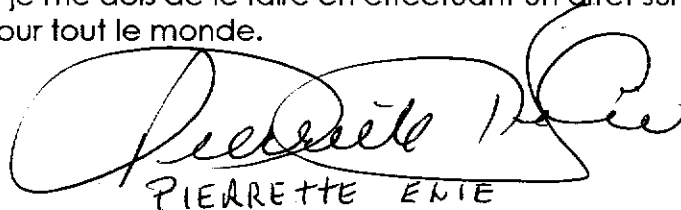
2- Suggérer un tronçon sur la 132 ! Je ne parle pas ici du passé, des audiences publiques 2002, mais plutôt comme si je proposais pour la 1ere fois de passer la 30 sur la 132 ! En quoi cette idée n'est pas un tracé alternatif au tronçon Lemay ? Parce qu'il a déjà été mentionné dans le passé ? Et bien non, le tracé de la 132 à maintenant changé, tout comme le tracé sud à changé aussi. Je propose un nouveau tracé sur la 132 qui comporte déjà 2 km de construit. Je ne parle pas du passé, mais plutôt du présent, comme quoi la 30 sur la 132 est une alternative logique, écologique, économique et qui permet de respecter la loi sur la protection du territoire agricole.

*« En bref, la zone agricole de la Communauté métropolitaine de Montréal est une **ressource non renouvelable d'une qualité exceptionnelle** qui doit être protégée et qui contribue à l'essor économique de la métropole et du Québec. »*

(site Internet de la commission de protection du territoire agricole du Québec)

J'espère que vous serez d'accord avec la commission de protection du territoire agricole du Québec, et enfin faire respecter la loi. Il est important de comprendre que protéger les terres agricoles, en plus d'être une perspective de développement durable, a également des raisons économiques. Cette importance économique est selon moi beaucoup plus importante que le développement résidentiel d'une ville, tel que Candiac, qui lui peut se faire ailleurs.

Enfin, j'aimerais voir le gouvernement respecter la loi au même titre que moi simple citoyen je me dois de le faire en effectuant un arrêt sur un coin de rue. Les lois c'est pour tout le monde.



PIERRETTE ENTE